

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement en vue de la participation communale aux frais et honoraires des mandats d'études parallèles par procédures sélectives et par appels à candidature, aménagement Plaine de l'Aire, secteur Cherpines et Charrotons, Plan-les-Ouates

Vu la volonté des autorités communales d'avoir la maîtrise du développement du secteur « Les Cherpines » et « Les Charrotons »,

vu la délibération D69A-2009, adoptée par le Conseil municipal dans sa séance du 23 juin 2009 relative au projet de modification des limites de zones N° 29711-529-517, « Les Cherpines » et « Les Charrotons »,

vu la délibération D70-2009, adoptée par le Conseil municipal dans sa séance du 23 juin 2009 visant l'ouverture d'un crédit d'étude pour financer l'élaboration d'un projet d'aménagement de la zone sportive des Cherpines, création de vestiaires, locaux, buvette et gradins,

vu les discussions entre l'Etat de Genève et les communes de Plan-les-Ouates et Confignon qui travaillent en partenariat, les communes étant étroitement associées à la démarche en tant que membres du collège d'experts,

vu la décision, suite auxdites discussions et à des séances de travail, de lancer un concours sous la forme de mandats d'études parallèles (MEP),

vu la nécessité d'engager un coordinateur/assistant à maîtrise d'ouvrage pour couvrir l'ensemble de la procédure,

vu l'exposé des motifs EM 76-2009, daté du mois de juillet 2009, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui et 1 abstention

1. D'accepter la participation communale aux frais et honoraires des mandats d'études parallèles par procédures sélectives et appels à candidature, en vue de l'aménagement du secteur des Cherpines et Charrotons.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de Fr. 200'000,- destiné à financer les mandats d'études parallèles décrits au point 1.
3. De comptabiliser la dépense nette prévue de Fr. 200'000,- dans le compte des investissements, sous la rubrique n° 79.509, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette prévue de Fr. 200'000,- au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique No 79.509, « amortissement des crédits d'investissements du patrimoine administratif », de 2011 à 2015.